

Rapport d'évaluation

Plan de réussite du Collège Vanier

Mai 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Note préliminaire

Le rapport d'évaluation du plan de réussite du Collège Vanier se présente en deux parties. La première partie contient l'évaluation du plan de réussite remis au ministre de l'Éducation au cours de l'année 2000-2001. La deuxième prend en compte les informations nouvelles, soit contenues dans le rapport de suivi déposé à la fin de 2001, soit transmises à la Commission au début de 2002.

La Commission estime que le plan de réussite du Cégep Vanier devrait permettre l'atteinte des cibles fixées dans la mesure où le Collège le complétera par des moyens particuliers aux programmes d'études, à tout le moins pour chacun des programmes ciblés.

Première partie

**Évaluation du plan de réussite remis
au ministre de l'Éducation
au cours de l'année scolaire 2000-2001**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 3 décembre 2001**

Introduction

Les plans de réussite produits et adoptés par chacun des collèges, à la demande du ministre de l'Éducation, s'appuient sur une analyse de la situation propre à chaque établissement en vue de permettre l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation, et de choisir des moyens adéquats pour améliorer la situation. Chaque plan de réussite doit ainsi contenir des objectifs mesurables et déterminer des stratégies et des moyens pour atteindre les cibles de réussite et de diplomation fixées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué le plan de réussite du Collège Vanier¹ lors de sa réunion tenue le 3 décembre 2001. Pour ce faire, la Commission a accordé une attention particulière aux aspects suivants : l'analyse de la situation et l'identification des obstacles; les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles adoptés par le Collège en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées; les modalités de mise en œuvre du plan de réussite.

La Commission expose ci-après son analyse du plan de réussite du Collège et formule, au besoin, quelques remarques de nature à préciser certains aspects en vue d'en améliorer l'efficacité potentielle.

1. Le dossier examiné par la CEEC comprend les pièces suivantes :

Academic Success Plan for 2000-2001, May 30, 2001, avec lettre de transmission du 31 mai 2001 et extrait du procès-verbal du 30 mai 2001 du conseil d'administration et la correspondance afférente.

L'analyse et l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation

Le plan de réussite du Collège Vanier est divisé en trois parties réalisées à des moments différents afin de s'ajuster aux orientations ministérielles. Le plan de réussite original du Collège est présenté en première partie. Il contient les orientations du Collège et les mesures de soutien à la réussite qu'il a adoptées. Le plan de réussite original prévoyait la réalisation d'analyses statistiques détaillées en 2000-2001. Ce sont ces analyses que l'on retrouve en deuxième partie. Enfin, la troisième partie du plan de réussite porte sur l'analyse des données CHESCO sur les cibles de réussite et de diplomation.

Le Collège présente donc, à la deuxième partie, des données provenant de son système d'information. Il s'agit des taux de réussite des cours pour l'ensemble de ses élèves, ainsi que des taux de diplomation global et spécifiques aux secteurs préuniversitaire et technique. Le Collège procède aussi à une analyse des relations entre la diplomation et trois variables, soit les résultats au secondaire, la langue d'enseignement au secondaire et la langue parlée à la maison. Enfin, le Collège a effectué une analyse longitudinale des indicateurs de réussite dans sept programmes, incluant ceux ciblés par le Ministère. La troisième partie du plan de réussite présente les statistiques de CHESCO et contient les cibles retenues pour la réussite des cours, la réinscription au troisième semestre et la diplomation. Le Collège remarque que la proportion de ses étudiants représentés dans les statistiques de CHESCO est faible pour le secteur technique, car ces statistiques ne portent que sur les étudiants provenant directement des écoles secondaires (cohorte A) alors que ceux-ci ne représentent qu'une minorité des élèves inscrits à ses programmes techniques.

L'analyse révèle que les étudiants du Collège Vanier diplôment en plus grand nombre que ceux du réseau. Toutefois, cette analyse n'a pas servi à préciser des obstacles à la réussite et à la diplomation car elle fut réalisée après que le Collège eut identifié les obstacles. Pour ce faire, le Collège a plutôt décrit de façon générale des caractéristiques propres à sa clientèle et il a relevé les facteurs susceptibles de retarder la diplomation. Le Collège souligne qu'une forte proportion de sa clientèle (jusqu'à 40 %) est constituée d'étudiants adultes. Cette clientèle est particulièrement touchée par des difficultés d'adaptation aux études collégiales et par la conciliation des études avec le travail et les obligations familiales. De plus, le Collège remarque que sa clientèle a connu des cheminements scolaires fort variés, alors que moins de la moitié des nouveaux inscrits à l'automne 2000 provenaient directement d'une école secondaire. Ces constatations ont amené le Collège à identifier les habiletés d'analyse et de communication de ses élèves comme étant un obstacle majeur à la réussite.

La Commission considère que l'analyse du Collège lui a permis d'identifier clairement certains obstacles à la réussite et à la diplomation liés aux caractéristiques de sa clientèle. Cependant, l'analyse des données statistiques fut réalisée trop tard pour permettre l'identification d'obstacles de nature pédagogique, tels que des cours spécifiques ou des difficultés liées au cheminement scolaire et d'obstacles spécifiques aux programmes ciblés. Le Collège indique que l'analyse en profondeur des données statistiques se poursuivra durant la première année du plan. Le Collège pourra alors compléter ses observations sur les facteurs ayant un impact sur la réussite et la diplomation.

Les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles

Dans son plan de réussite, le Collège Vanier réfère à son énoncé de mission ainsi qu'à son plan quinquennal de gestion stratégique. Le Collège a identifié quatre priorités à l'intérieur de ce dernier, dont la réussite scolaire. Il en a élaboré une définition en trois volets : la réussite dans les programmes préuniversitaires, la réussite dans les programmes techniques et la réussite dans les programmes de transition (session d'accueil et d'intégration). Pour chacun des volets, le Collège définit des indicateurs. Il s'agit là d'une initiative très intéressante. Les indicateurs incluent, entre autres, la réussite des cours, la diplomation et l'acceptation dans un programme universitaire ou l'obtention d'un emploi relié à la formation.

L'assistance au cheminement scolaire des élèves au Collège Vanier repose sur les deux stratégies suivantes : l'élaboration de programmes d'étude qui rencontrent les besoins et les intérêts des étudiants et l'offre de services de soutien adaptés aux caractéristiques de la clientèle. Le Collège offre en effet un éventail de cheminements autant en session d'accueil que pour les programmes d'étude offerts. Par exemple, en première session, les programmes *Explorations* visent à permettre aux élèves de s'intégrer graduellement aux études collégiales tout en leur offrant la possibilité de cristalliser leur orientation scolaire. La Commission souligne d'ailleurs que ces programmes sont très bien conçus. Les programmes réguliers de *Honours* et *Majors* ont pour objectifs notamment de développer le sentiment d'appartenance chez les élèves et de susciter leur intérêt à l'intérieur de programmes ayant un degré élevé de cohérence. Quant aux services de soutien, ils sont nombreux et ils concernent autant les difficultés pédagogiques que les difficultés d'ordre personnel. Par exemple, les étudiants peuvent utiliser les ressources du *Learning Center*, des centres d'aide en français et en sciences ainsi que celles du service de psychologie et de counseling du Collège. Le plan de réussite du Collège reprend ces deux stratégies et les complète par de nouvelles mesures. Parmi les actions envisagées en 2000-2001, le Collège

prévoit faire une étude approfondie des statistiques et réaliser des enquêtes de satisfaction auprès de sa clientèle afin d'alimenter la réflexion à faire par chacun des comités de programme dans l'élaboration de son propre plan d'action.

Dans certains programmes, le Collège a déjà identifié des projets à être réalisés en 2000-2001, par exemple la mise sur pied du tutorat par les pairs en Techniques informatiques, l'élaboration de stratégies particulières pour le cours de Méthodes quantitatives en Sciences humaines et l'élargissement du programme de mentorat à tous les programmes techniques. Le plan de réussite du Collège inclut aussi un ensemble de mesures concernant la formation générale, dont la production d'une brochure par les enseignants de *Humanities* afin d'aider les étudiants dans la lecture et la compréhension des textes assignés. Le Collège estime que cette mesure devrait favoriser la réussite non seulement des cours de *Humanities*, mais aussi celle des cours d'anglais et de l'épreuve uniforme d'anglais. Selon le Collège, les difficultés liées à la compréhension de texte expliquent en bonne partie les échecs observés dans l'épreuve uniforme d'anglais. Le Collège étudiera l'effet de l'utilisation généralisée de cet outil. De plus, le Collège a l'intention de vérifier l'équité des évaluations dans les cours de formation générale et d'évaluer dans quelle mesure le nombre et le genre de travaux exigés dans les cours de la discipline *Humanities* ont un impact sur les résultats des étudiants.

La Commission reconnaît la pertinence des actions déjà entreprises par le Collège. Celles-ci ont contribué aux forts taux de diplomation de la population étudiante du Collège Vanier. La Commission apprécie aussi l'intérêt des mesures proposées par le Collège pour l'année 2000-2001. Ces mesures prennent en compte certains des obstacles identifiés préalablement, entre autres, les difficultés d'adaptation au travail intellectuel requis par des études collégiales. Ces mesures s'adressent à tous les élèves, adultes et jeunes, quel que soit leur cheminement scolaire antérieur. Par ailleurs, la Commission remarque que le Collège ne propose pas de nouveaux moyens pour aider les étudiants aux prises avec des difficultés à concilier études, travail et vie familiale, alors qu'il a présenté cette situation comme un des problèmes retardant la diplomation au Collège Vanier.

Les modalités de mise en œuvre

Le plan de réussite du Collège Vanier est centré sur l'année scolaire 2000-2001. Pour les années subséquentes, le Collège prévoit l'élaboration d'un plan d'action dans chaque programme et la mise en place de mesures répondant aux résultats de l'enquête sur la satisfaction des étudiants.

Le Collège ne présente pas les modalités de la mise en œuvre du plan de réussite et il ne désigne pas l'instance responsable de son implantation. Le Collège précise seulement que les *Faculty Deans* (les doyens) dirigeront les comités de programme lors de l'analyse des statistiques préalable à l'élaboration des plans d'action. Le Collège ne désigne pas non plus de responsables pour les autres actions qui devront être entreprises. Bien que certains projets puissent relever exclusivement des enseignants ou des comités de programmes, d'autres requièrent la concertation de différents groupes (par exemple, les mesures s'appliquant à l'ensemble de la formation générale). Le Collège devra s'assurer de la mise en œuvre de son plan de réussite en mettant en place les mécanismes de gestion et de coordination requis.

Selon le Collège, le plan de réussite se situe dans le prolongement de son plan de gestion stratégique. Il indique que ce plan de gestion a fait l'objet d'une vaste consultation auprès de toutes les parties intéressées, ce qui est de nature à favoriser la concertation et la mobilisation de tous. Néanmoins, le Collège pourrait être plus précis sur la façon dont il compte obtenir la participation et la concertation des divers intervenants dans la réalisation de son plan de réussite.

Par conséquent, la Commission considère que le Collège Vanier gagnerait à spécifier les mécanismes de gestion qu'il mettra en place afin de s'assurer de la mise en œuvre du plan.

Conclusion

Le Collège Vanier a soumis un plan de réussite bien documenté où il présente les statistiques relatives à la réussite et à la diplomation de sa clientèle, ainsi que certaines caractéristiques décrivant sa population étudiante. À partir des caractéristiques de sa population, le Collège identifie des obstacles à la diplomation. Le Collège relève les difficultés rencontrées par sa clientèle adulte dans la conciliation travail-études-famille, et les faiblesses en analyse et en communication observées chez plusieurs de ses élèves. Toutefois, les analyses statistiques faites ultérieurement n'ont pas servi à l'identification d'obstacles. Les résultats de ces analyses serviront cependant à alimenter la réflexion nécessaire pour l'élaboration des plans d'action de chacun des programmes.

Le plan de gestion stratégique du Collège est le cadre de référence qui guide le Collège dans le choix de ses stratégies liées à la réussite. Afin d'atteindre ses cibles, le Collège privilégie d'abord le maintien des mesures en place, axées sur le développement de programmes pertinents et motivants ainsi que sur une offre importante de soutien aux études comme les centres d'aide. Ces moyens se sont déjà révélés efficaces, comme le démontrent les bons taux de diplomation du Collège. Cependant, le Collège peut encore améliorer cette situation et il ajoute à cette fin d'autres mesures pour l'année 2000-2001, dont l'application du programme de mentorat à tous les programmes techniques et des mesures touchant l'équité des cours de formation générale. Le Collège prévoit parfaire son plan de réussite au cours de la première année de réalisation par l'ajout de nouvelles mesures et d'un plan d'action pour chacun des programmes.

Afin de s'assurer de l'efficacité de la mise en œuvre de son plan de réussite, le Collège devra préciser plus clairement les responsabilités de concertation et de coordination.

En conclusion, la Commission considère que le plan de réussite préparé par le Collège Vanier sera pleinement efficace lorsque les étapes restantes de sa finalisation auront été franchies.

Deuxième partie

Addenda et jugement final

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 22 mai 2002**

Addenda

Lors de sa réunion du 22 mai 2002, la Commission a pris connaissance du rapport de suivi du plan de réussite du Cégep Vanier, ainsi que de son plan quinquennal de gestion stratégique. Le Collège indique que *l'Academic Dean* dirige la mise en œuvre du plan et il précise les responsables de chacune des activités qui y sont prévues. Il n'a cependant pas présenté les plans d'action spécifiques à chaque programme d'études qu'il entendait réaliser dans la première année d'implantation du plan de réussite. Par ailleurs, les autres mesures annoncées semblent en bonne voie de réalisation.

Jugement final

La Commission estime que le plan de réussite du Cégep Vanier devrait permettre l'atteinte des cibles fixées dans la mesure où le Collège le complétera par des moyens particuliers aux programmes d'études, à tout le moins pour chacun des programmes ciblés.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Jocelyne Bolduc, agente de recherche